



## Media Release

### Public consultation begins on workers' compensation pension system

**Yellowknife, NT (August 10, 2020)** – The Workers' Safety and Compensation Commission (WSSCC) is seeking feedback on proposed changes to the pension system for workplace injuries or illnesses.

"We're looking forward to having strong representation from individuals and organizations across Nunavut and the Northwest Territories actively participating and sharing their views. We want to ensure that any changes continue to meet the needs of all northern workers and employers, now, and into the future," said Debbie Molloy, WSSCC President and CEO.

"Our Governance Council will carefully consider what we hear during this consultation before making a decision about whether or not to recommend legislative amendments to the *Workers' Compensation Acts* of the Northwest Territories and Nunavut", Molloy said.

The WSSCC pension system relates to the type of compensation paid to workers who suffer a work-related injury or illness that permanently impacts their lives and their ability to work.

The WSSCC's proposal will move from a pension for life system, based solely on the percentage of permanent medical impairment (PMI) and earnings at the time of a worker's injury, to a dual pension system that provides compensation for the worker's permanent medical impairment and long-term earning loss benefits based on individual circumstances over time.

The consultation is open to all members of the public from the morning of Monday, August 10th and will continue throughout the month of September.

Visit the WSSCC's website [www.wssc.nt.ca](http://www.wssc.nt.ca) or [www.wssc.nu.ca](http://www.wssc.nu.ca) to read more about how the pension system works, the proposed changes, and to share your feedback by completing an online survey.

The WSSCC will also host a series of online town hall style meetings on the proposed changes in September.

-30-

Maggie Collins

Communications Manager

Workers' Safety and Compensation Commission Northwest Territories and Nunavut

T: (867) 920-3854

E: [maggie.collins@wssc.nt.ca](mailto:maggie.collins@wssc.nt.ca)

*WSSCC is an arm's length government agency responsible for administering the Workers' Compensation Acts, Safety Acts, Explosives Use Acts, the Mine Health and Safety Acts, and associated Regulations. Together, with our partners, the WSSCC provides services to almost 40,000 workers and 4,000 employers across the Northwest Territories and Nunavut. We process over 3,000 claims and conduct over 1,000 inspections annually to ensure the safety of Northern workplaces. The WSSCC is unique in Canada as it is the only workers' compensation organization in the country to insure workers across more than one province or territory. We proudly offer services in the official languages of both territories.*



## Communiqué

### Ouverture de la consultation publique sur le nouveau système de pensions proposé pour les travailleurs

**Yellowknife, T.N.-O. (10 août 2020)** – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) invite le public à s'exprimer sur les modifications proposées au système de pensions des travailleurs ayant subi des blessures au travail ou contracté des maladies professionnelles.

« Nous aspirons à une forte représentation des particuliers et des organismes et entreprises de partout au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest. Nous souhaitons une participation active à l'invitation lancée pour l'obtention de différents points de vue, a déclaré Debbie Molloy, présidente-directrice générale de la CSTIT. Notre objectif est de nous assurer de toujours répondre aux besoins des travailleurs et des employeurs du Nord, aujourd'hui comme demain, et ce, peu importe les modifications. »

« Le Conseil de gouvernance analysera attentivement les opinions exprimées au cours de cette consultation avant de recommander ou non des modifications aux *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, a précisé M<sup>me</sup> Molloy.

Le système de pensions de la CSTIT tient compte du type d'indemnisation à verser aux travailleurs souffrant d'une blessure ou d'une maladie reliée au travail qui a des répercussions permanentes sur leur vie et sur leur capacité de travailler.

La proposition de la CSTIT vise la transition d'un système de pensions « à vie », basé uniquement sur le pourcentage de déficience médicale permanente (DMP) et les gains perçus au moment où la blessure ou la maladie est survenue, vers un système double qui prévoit une indemnisation pour la DMP et le versement de prestations pour des pertes de gains de longue durée selon la situation propre à chacun au fil des ans.

La consultation est ouverte à tous les membres du public du lundi 10 août, dès le matin, jusqu'à la fin du mois de septembre.

Prière de consulter le site Web de la CSTIT, au [www.wscn.nt.ca/fr](http://www.wscn.nt.ca/fr) ou au [www.wscn.nu.ca/fr](http://www.wscn.nu.ca/fr) pour en savoir davantage sur le fonctionnement du système de pensions, les modifications proposées et la marche à suivre pour faire part de votre opinion en remplissant un sondage en ligne. La CSTIT tiendra également une série d'assemblées publiques en ligne sur les modifications proposées en septembre.

-30-

Maggie Collins

Gestionnaire des communications

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Tél. : 867-920-3854 / Courriel : [maggie.collins@wscn.nt.ca](mailto:maggie.collins@wscn.nt.ca)

*La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes. De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.*